

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.



FRANCE. — Paris, le 11 mai.

ACCOUCHEMENT DE LA DUCHESSE DE BERRY.

On lit aujourd'hui dans le *Moniteur* (partie non officielle), sous la date du 10 mai :

« Une dépêche télégraphique expédiée de Blaye par le général Bugeaud, j'annonce que M^{me} la duchesse de Berry est accouchée d'une fille aujourd'hui à trois heures et demie du matin.

« La santé de M^{me} la duchesse de Berry est satisfaisante, ainsi que celle de son enfant. »

— La nouvelle télégraphique a été immédiatement apportée au roi, qui a aussitôt donné des ordres pour la réunion du conseil : la délibération a duré plusieurs heures : entre autres résolutions on a arrêté que le procès-verbal serait transcrit sur les registres de la chambre des pairs et de la chambre des députés, puis déposé aux archives.

— Les ministres d'Autriche, de Russie et la princesse Castelcicala ont été reçus dans la soirée par le roi. Leur visite avait, dit-on, pour objet la mise en liberté de la duchesse de Berry ; sitôt son rétablissement.

— Le roi vient de recevoir de S. M. le roi de Saxe les lettres de notification du mariage de Son A. R. le prince Frédéric-Auguste, co-régent du royaume de Saxe, avec M^{me} la princesse Marie-Léopoldine de Bavière.

Ces lettres ont été remises au roi par M. le baron Konneritz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. saxonne.

— Le duc de Wellington et beaucoup d'autres membres de la haute aristocratie anglaise sont allés faire leur cour au duc d'Orléans. On croit que le prince restera un mois en Angleterre ; plusieurs fêtes se préparent pour lui dans les châteaux des environs de la capitale. (*Le Temps.*)

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui, par le télégraphe, la nouvelle que les républicains ont renoncé positivement au banquet du 12. Le *Précurseur* du 10 en prévient ses lecteurs. »

— M. Bertin de Vaux qui devait se rendre à La Haye, a changé de destination, il va avec le comte de Montrond rejoindre le duc d'Orléans : l'un et l'autre ont été reçus hier par le roi en audience particulière.

— M. Andrieux, secrétaire perpétuel de l'Académie française, professeur au collège de France, est mort avant-hier ; il était âgé de septante-quatre ans.

— M. Teste, membre de la chambre des députés, qui a obtenu un congé pour faire un voyage en Belgique, et auquel plusieurs journaux ont attribué une mission qui le conduirait à La Haye est parti tout simplement pour aller plaider à Liège une affaire importante.

— L'usage du pantalon de toile, qui a été introduit dans l'armée vers 1815, et qui n'a été toléré en 1832 que comme exception à la règle pendant les grandes chaleurs, ou dans les troupes à pied, lors des revues, va être définitivement réformé. Une décision du ministre de la guerre, du 25 avril, porte qu'à compter de 1834, ce vêtement cessera de faire partie de la tenue des troupes. Le pantalon blanc sera encore toléré pour cette année dans les corps de toutes armes, afin de laisser aux fabricans de tissus de coton les moyens d'écouler les approvisionnements qu'ils ont pu faire.

— On évalue les territoires de Méhémet-Ali à 25,700 milles carrés, et la population à 12,400,000 habitans ; les territoires du sultan à 12,300 milles carrés, et 10,000,000 d'habitans.

— Voici la lettre du frère aîné de l'empereur aux auteurs des consultations sur la question de la propriété des armes de Napoléon :

Londres, 28 avril 1833.

Messieurs, vos consultations sur les armes de l'empereur Napoléon me paraissent des décisions que ne sauraient infirmer ni le public ni les tribunaux : que ces armes soient, sans nul intermédiaire appendues à la colonne nationale par le général Bertrand, et confiées à la garde du peuple de Paris ; celui qui les reçut de Napoléon avec son dernier soupir ne saurait trahir ses vœux en les confiant à des mains ennemies, de quelque pays qu'elles soient.

« Ne demandons pas davantage à l'époque actuelle : elle voit encore l'exil et la dispersion de la famille de Napoléon. Cette colonne ne devait-elle pas recevoir ses cendres ? Ne devait-elle pas être surmontée par une statue ? La nation se montrera juste lorsqu'elle sera rendue à elle-même par la destruction des traités de 1815, dont vit le système antinational qui lui a été imposé par quelques hommes abusés sur le vœu populaire.

« Quant à la famille de Napoléon, quoiqu'en disent ses astucieux ennemis, elle n'a d'autre prétention que celle de servir son pays ; son unique droit, comme celui de tous les opprimés, est d'élever la voix contre les oppresseurs qui lui ferment le sol natal.

« Veuillez agréer, messieurs, ma reconnaissance et la considération la plus distinguée avec laquelle je vous prie de me croire. »

« Votre affectionné concitoyen,
Joseph Napoléon BONAPARTE. »

— Le général Bertrand a écrit au président du conseil pour lui faire connaître la détermination de la famille Napoléon de placer ses armes sur la place Vendôme, la question a été soumise au conseil des ministres, il a été décidé que les armes de Napoléon seraient élevées en trophée sur le maître autel de la chapelle des Invalides.

(*Corresp. particulière.*)

— Voici quelques détails sur les fortifications dont on a projeté de revêtir la ville de Paris, et qui ont déjà fait l'objet d'un rapport à la chambre des députés :

Il résulte de toutes les investigations faites pour fortifier Paris que quinze points ont été irrévocablement fixés sur le terrain ; savoir :

- » 1° Fort Philippe, entre Montmartre et Clichy.
- » 2° Fort de Chartres, entre la Chapelle et St.-Denis.
- » 3° Fort d'Orléans, entre Pantin et Aubervilliers.
- » 4° Redoute de St.-Chaumont, sur les hauteurs des buttes St.-Chaumont, dominant les plaines de Belleville, les prés St.-Gervais.
- » 5° Fort des Bruyères, entre Menilmontant et Belleville.
- » 6° Fort de Lepine, entre Bagnolet et Charonne, dominant les plaines de Montreuil.
- » 7° Fort de Charonton, à Charenton, dominant les plaines de Vincennes, Alfort et la Marne.
- » 8° Fort d'Italie, près d'Ivry, dominant les plaines et la Seine.
- » 9° Fort de l'Observatoire, entre le Petit et le Grand Chantilly.
- » 10° Fort de Montrouge, à Montrouge, dominant les plaines.
- » 11° Fort de Vanvres, à Vanvres, dominant les plaines.
- » 12° Fort de Javelles, entre Issy et Vaugirard.
- » 13° Redoute d'Auteuil, à Auteuil, près Passy.
- » 14° Redoute de Passy, à Passy, dominant le bois de Boulogne.
- » 15° Fort de Clichy, à Clichy. »

Le mode adopté pour fortifier ces quinze points consiste en des forts en maçonnerie, bastionnés et dont les remparts sont casematés tant pour fournir des abris aux hommes, aux vivres et aux munitions, que pour recevoir une nombreuse artillerie ; chacun d'eux est pourvu d'une enveloppe en terre couvrant les escarpes et disposé de manière à recevoir l'artillerie de campagne dont les circonstances

pourraient exiger l'emploi pendant les combats qui auraient lieu à portée du canon des forts.

Le mur d'octroi, porte sur tout son pourtour à la hauteur de six mètres et garni de deux rangs de crénaux, sera flanquée par les barrières et par 65 tours ou bastions qui pourront élever ensemble 325 bouches à feu. Le mur, formant enceinte de sûreté est disposé en étages susceptibles de recevoir deux soldats au-dessus les uns des autres. La plupart de ces travaux, commencés en 1831, sont déjà exécutés.

Depuis St.-Denis jusqu'à Nogent-sur-Marne quinze bastions sont achevés.

Le développement total du corps de la place de tous ces ouvrages serait 12,000 mètres. La garnison totale pour garder ces ouvrages serait de 4200 hommes : elle serait en présence de l'ennemi de 13,200 hommes pour les douze forts et les trois redoutes composant le système. Ces forts et redoutes contiendraient 145,000 mètres carrés de surface à l'abri de la bombe et pourraient ensemble recevoir de 1000 à 1200 bouches à feu dont la moitié dans les casemates.

— La chambre des pairs continue la discussion du projet de loi sur l'expropriation forcée, jusqu'au 34° article.

— La chambre des députés, à la suite d'une assez longue discussion, a décidé hier, que le projet de loi sur les douanes sera discuté dans cette session, et que la discussion en aura lieu entre le budget des dépenses et celui des recettes.

M. Laffitte a développé sa proposition sur la librairie tendant à ce que l'on accepte en paiement du prêt de 1,284,000 francs fait aux libraires, les livres qu'ils ont donné en nantissement, et qui, d'après lui, comportent une valeur de 350,000 frs. Appuyée par M. Firmin Didot, et combattue par M. Anguis, la prise en considération est adoptée.

M. Bavoux a développé sa proposition sur le divorce ; elle a également été prise en considération.

La chambre a continué ensuite à discuter la loi sur les attributions municipales.

— La *Revue de la Corse*, du 28 avril, rapporte le fait suivant :

« Un épouvantable assassinat a été commis par les trop fameux scélérats Nicolai, connus sous le nom des *banditi Bartoli*. La commune de Tox, arrondissement de Corte, avait été pendant longtemps le théâtre de leurs crimes : fatigués des poursuites qu'exerçaient sans relâche contre eux les habitans de la commune réunis à la force publique, ces bandits firent courir le bruit qu'ils étaient partis pour la Sardaigne : à cette nouvelle la commune et tout le canton commencèrent à respirer.

« Les Nicolai ne se montraient plus ; plusieurs habitans de Tox descendirent dans la plaine pour se livrer à leurs travaux ; ils remontaient au village lorsqu'ils furent attaqués, le 18 de ce mois, à l'improviste par les bandits Bartholi, trois jeunes gens Nicodème Antomarchi, Jacques Ferri et Jean-Auge Luccioni, le premier ex-voltigeur corse, sont tués ; plusieurs autres sont blessés ; le désespoir est au comble dans la commune. »

— Le *Pilote du Calvados* annonce que les septante réfugiés qui viennent d'être dirigés de Besançon sur Caen seront répartis dans le département entre les communes principales, le ministre voulant maintenant que les Polonais soient disséminés au lieu de les réunir en quelques dépôts seulement.

— *Ludovic*, ouvrage posthume d'Héroid, sera joué au commencement de la semaine prochaine.

BELGIQUE.

VOYAGE DU ROI.

Bruges, 12 mai, 7 heures du matin.

Hier, à une heure et demie, le roi est parti de Gand, après avoir donné pendant toute la matinée un grand nombre d'audiences particulières; à trois heures moins dix minutes, S. M. est arrivée à Eccloo, elle y est descendue de voiture et a passé en revue un bataillon du 11^e de ligne. Il était cinq heures lorsque S. M. est arrivée aux portes de Bruges. Jamais on a vu un concours de monde aussi grand que celui qui se trouvait là pour la recevoir. S. M., après avoir été complimentée par la régence est entrée en ville au milieu des acclamations d'un peuple dont on se figurerait difficilement l'enthousiasme. La foule était si grande dans les rues qu'il a fallu près d'une heure pour se rendre de la porte de Sainte-Croix à l'hôtel du gouvernement provincial. S. M. en descendant de voiture est montée immédiatement à cheval et suivie d'un brillant état-major, elle s'est rendue sur la Grande Place, où elle a passé en revue toute la garnison. A 7 heures, il y a eu un dîner de 50 couverts donné par le roi, durant lequel, la musique de la Société Philharmonique et celle de la garde civique ont joué successivement plusieurs morceaux brillants et les airs nationaux belges.

A huit heures et demie, le roi a reçu toutes les autorités; on a remarqué qu'il s'est long-temps entretenu de la manière la plus bienveillante, avec le bourgmestre de Bruges. La réception très nombreuse s'est prolongée jusqu'à près de dix heures. Le roi s'est rendu alors au spectacle où s'étaient donné rendez-vous toutes les notabilités et surtout toutes les jolies femmes de Bruges. Trois salves d'applaudissements ont accueilli le roi à son entrée dans la salle. Après la représentation des deux 1^{ers} actes de *Fra-Diavolo*, il a été chanté des couplets composés en l'honneur de S. M. Ces couplets ont été vivement applaudis, surtout le dernier qui finissait par ce vers: *Vive à jamais la patrie et le roi*. Il était onze heures et demie quand S. M. est rentrée à l'hôtel du gouvernement. Les rues étaient encore encombrées de monde, toute la ville était illuminée; l'hôtel-de-ville et la place du gouvernement se faisaient surtout remarquer par le bon goût avec lequel ils étaient ornés. Devant l'hôtel-de-ville se trouvait une fort belle estrade, sur laquelle la musique du corps des partisans s'est fait entendre pendant toute la soirée.

Le roi se rendra tout à l'heure à l'académie de dessin, au convent de dames anglaises, dirigé par M. l'abbé de Foëre, et peut-être au bassin de commerce. Sa Majesté partira d'ici entre onze heures et midi.

Ostende, le 12 mai 1833.

Depuis deux jours les préparatifs pour la réception du roi ne discontinuent pas ici, afin de recevoir dignement S. M.; déjà les places publiques et toutes les rues de la ville sont plantées d'une double haie de sapins, entrelacés de couronnes et guirlandes aux couleurs nationales et grand nombre de maisons sont décorées de draperies; des portes triomphales sont élevées partout comme par enchantement, avec des inscriptions analogues à la circonstance; la majeure partie des maisons ont leur drapeau national; au travers des rues flottent les pavillons belge, français et anglais, etc. Les bassins offrent un coup d'oeil magnifique, chaque navire outre les couleurs de sa nation, est élégamment pavoisé.

Tout le monde se met sur pied, et se sent enivré du plaisir de saluer S. M. La joie est à son comble en entendant les tambours de la garde civique et de la garnison; dans une demi-heure le roi sera en ville, l'affluence du monde qui se porte à sa rencontre par la porte de Bruges est incroyable; des étrangers viennent en foule des environs.

Ce soir il y aura illumination générale, tout est déjà préparé.

Lord Durham est arrivé ici hier au soir à bord d'un bateau à vapeur, il est parti aussitôt avec toute sa suite dans une voiture à 6 chevaux pour rejoindre le roi à Bruges; nous présumons qu'il reviendra ici avec S. M.

La sœur de l'ex-ministre anglais Canning était à bord du bateau à vapeur, *Earl of Liverpool*, qui est arrivé ce matin, avec 80 passagers. Elle est partie à midi pour Bruxelles.

Aujourd'hui est arrivé le premier bateau de pêche du Doggersbank, avec 34 tonnes morue, nous en attendons maintenant pour chaque lundi, jour où on en opère la vente publique.

LIÈGE, LE 14 MAL.

On lit dans l'*Emancipation*:

« Nous croyons savoir qu'il est arrivé des dépêches de M. Van de Weyer; elles annoncent qu'il est question entre MM. de Talleyrand et Palmerston de décider l'emploi de mesures plus énergiques contre la Hollande. Le voyage du duc d'Orléans, quoique sous une apparence d'affaire de cour, se rattache à cette négociation. Sans nul doute, un prince royal n'est rien dans un gouvernement constitutionnel, et ne peut être chargé d'une mission diplomatique; mais sa présence, et des instructions confidentielles qu'il a pour M. de Talleyrand, peuvent influencer sur les négociations.

« Il est à remarquer que l'on ne s'est bien décidé à ce voyage, dont il a été depuis si longtemps question, qu'après l'éclaircissement de l'affaire d'Orient. Nous ne croyons pas à une politique sentimentale de la part de l'Angleterre; mais ici il est évident qu'elle a les yeux sur Java, que ses possessions et ses forces dans l'Inde lui permettent de ressaisir. C'est une belle occasion. Ce qu'il y a de positif, c'est que, même lorsque le roi Guillaume régnait sur la Belgique, l'Angleterre ne considérait pas cette cession de 1815 comme réglée, et que M. de Falck était allé à Londres pour aplanir les différends. Cette puissance avait dépensé pour cette colonie une somme énorme dont les cessions de Demerari, etc., ne la dédommageaient pas. Les mesures énergiques au profit de la Belgique peuvent admirablement la servir. Nous ne serions pas étonnés d'apprendre que M. Van de Weyer serait arrivé incognito à Ostende, où il y aura évidemment réunion diplomatique et secrète. La localité est propre. M. de Meulenaere y serait appelé. Déjà M. Goblet est parti pour Bruges. Son absence doit être de 4 ou 5 jours.

« On nous démentira peut-être; mais nous répondrons toujours qu'un démenti n'est pas une preuve. D'ailleurs nous souhaitons que tout ce que nous venons de dire se réalise pour ce qui concerne la Belgique. »

— M. le comte de Celles est arrivé à Bruxelles.

— On écrit d'Anvers, le 13 mai:

« La question si vivement débattue, relative aux constructions du canal au Beurre, est décidée en faveur du plan de M. Serrure, c'est-à-dire de l'alignement et du parallélisme le plus large et le plus régulier. La régence dont nous ne saurions trop louer la sollicitude dans les moyens qu'elle emploie pour connaître l'opinion des habitants éclairés et satisfaire aux besoins d'une grande ville, a voulu s'entourer des lumières d'architectes étrangers après avoir consulté ceux d'Anvers. Le premier plan, conçu dans des vues d'économie se trouve ainsi modifié par les plus hautes considérations d'utilité publique. Ainsi, nous aurons une belle place de plus, qui offrira un magnifique débouché sur l'Escaut et sur nos quais qui étaient privés de cet avantage. Ce plan recevra une exécution immédiate.

« La distribution des prix de l'académie royale des beaux-arts, a eu lieu hier matin, dans la nouvelle salle de l'exposition.

« Cette cérémonie avait attiré un concours brillant et nombreux de spectateurs.

« Le premier prix de figure, d'après nature, a été remporté par F. Geefs, frère du sculpteur distingué de ce nom; le même élève a également obtenu le premier prix de la composition d'histoire.

« Le premier prix de dessin, d'après l'antique, a été décerné à L. Olivier, et celui de la tête d'expression à Schippers.

« J. Smetz, d'Anvers, a obtenu le prix de gravure.

« Enfin P. Erkes, élève de M. Serrure, a obtenu le premier prix de composition d'architecture, ainsi que celui d'architecture régulière, et F. Glaes a remporté celui de la classe de figure au trait.

« L'exposition des ouvrages couronnés témoigne assez du zèle des professeurs et des progrès de nos jeunes artistes, qui font concevoir pour l'avenir les plus hautes espérances. »

— On écrit de Gand, 12 mai:

« M. le général Goblet, ministre des affaires étrangères, a traversé hier notre ville se rendant à Bruges.

— Le *Messenger de Gand* dit que plusieurs officiers, outrés du langage que tient cette feuille à l'égard de la famille royale, se sont rendus chez l'ancien éditeur M. Steven, en lui demandant l'adresse du rédacteur envers lequel ils auraient manifesté l'intention d'exercer des voies de fait.

— On écrit de Berlin, le 7 mai:

« L'horizon politique s'éclaircit par les efforts constants que l'on fait de tous côtés, afin de terminer à l'amiable les difficultés qui existent encore en Europe.

« Nous avons trouvé ici très-plaisante l'annonce faite par plusieurs journaux de nos préparatifs guerriers et des travaux extraordinaires de nos autorités militaires, par suite de l'entrée de 400 réfugiés polonais en Suisse, car la police est suffisante pour nous en garantir. »

— On lit dans le *Journal de Verviers*:

« Nous aprenons avec plaisir que la régence et la chambre du commerce et des fabriques de cette ville, ont adressé au gouvernement une demande tendant au rétablissement du bureau de vérification des poids et mesures de l'arrondissement de Verviers, supprimé, il y a quelques mois, par une décision émanée du ministère des finances. »

— Le 6 de ce mois, le nommé Henri Alexandre, chasseur à la 3^e compagnie, 2^e bataillon du 2^e régiment de chasseurs à pied, cantonné dans la commune de Relligem (Flandre orientale) fut rencontré à onze heures du soir par son sous-lieutenant M. Bouton, qui lui intima l'ordre de rentrer à son logement; Alexandre ayant résisté par des voies de fait envers son supérieur, celui-ci s'est vu obligé de se servir de ses armes et a passé son sabre au travers du corps du chasseur qui a expiré le lendemain à la suite de cette blessure.

La justice militaire est saisie de cette affaire.

— Un voyageur, parti samedi soir de Londres, nous apporte la nouvelle de l'élection du colonel Evans, à Westminster. Le colonel a obtenu plus de 1900 voix. M. Hobhouse n'a pas été au-delà de 1500. Cette élection d'un des coriphées du parti radical, a fait la plus grande sensation à Londres. Le poll a été fermé samedi vers sept heures du soir, et toute la métropole de l'Angleterre n'a été occupée jusqu'à la nuit que de l'élection de M. Evans. (*Courrier belge.*)

— Un charlatan, jeune homme de 25 ans, s'était rendu à Arendonck et s'annonçait pour guérir tous les maux. N'ayant pu guérir une jeune fille, il s'avisait de dire qu'elle était ensorcelée par une parente qui hochait la tête de droite et de gauche. Celle-ci qui venait d'être affectée d'un tic nerveux étant arrivée fortuitement quelques minutes après, les parents abusés par l'imposteur mirent cette femme à la porte en l'accablant de mauvais traitements.

— On écrit de Valenciennes, 11 mai:

« Il est un fait que nous ne saurions trop signaler, c'est l'activité qui règne en ce moment dans les différentes branches de l'industrie et du commerce de nos contrées: les diligences sont pleines, de voyageurs et les impériales de marchandises, ce qui n'empêche pas que des fourgons chargés de colis ne suivent les diverses voitures publiques venant de Paris. Le roulage a repris son activité, et la navigation de l'Escaut est tellement suivie, qu'en certains endroits, les bateaux se touchent et remplissent entièrement le lit de la rivière jusqu'à perte de vue.

« Des constructions nouvelles s'élèvent dans les villages, d'autres sont encore projetées, car des bri-

meteries nombreuses se forment de toutes parts, et les ouvriers briquetiers, notamment à Onnaing, ne suffisent pas pour fournir même la moitié des commandes. La journée de travail est augmentée presque partout.

Cet état de choses ne doit pas étonner; après deux années de stagnation du commerce, les besoins se font sentir de toutes parts, et en ce moment, les fabriques ne sauraient fournir à la fois à toutes les demandes des consommateurs. Delà la hausse presque générale sur tous les produits qui étaient en baisse depuis deux ans.

On lit dans l'Echo de la Frontière :

Ordinairement les cultivateurs qui arrachent le blé dans leurs champs, le ramènent dans le chemin où il est souvent nuisible, ou bien le rejettent le long des crêtes des routes, où il forme des inégalités préjudiciables à la bonne tenue des communications. Dans quelques-uns de nos villages entre St.-Amand et Condé, les agriculteurs mieux avisés font sécher ce grain en soleil, puis le font battre comme le grain pour en extraire toute la terre, et quand il a été secoué de toute la poussière qu'il contenait, ils le donnent aux bestiaux qui en sont très-friands. Cette nourriture, qui ne coûte que la peine de la ramasser, est saine, rafraîchissante, sucrée, et procure aux vaches une grande abondance de lait.

Une statistique des tribunaux belges, publiée par MM. Quetelet et Ed. Smits, présente de 1826 à 1830 inclusivement les résultats suivants, comparativement à la France. Chaque année, terme moyen, 1 accusé sur 5,031 habitants, en Belgique; et, en France, 1 sur 4,456. Pour 1,000 accusés on a compté en Belgique 815 condamnés, en France 614. Le nombre des condamnations à mort a été de 13 en Belgique et de 115 en France; des condamnations aux travaux à perpétuité, de 46 en Belgique et de 282 en France; des condamnations aux travaux à temps, de 120 en Belgique et de 1,066 en France. Le rapport des populations respectives entre la Belgique et la France est de 1 à 8. Cette même proportion se retrouve dans les statistiques que nous venons d'énoncer.

Voici une anecdote qui fait en ce moment le sujet de toutes les conversations dans les cercles de la haute société à Londres :

Le prince Czartoryski, dernier président de la diète polonaise, dont chacun connaît le noble caractère et le dévouement patriotique, ne pouvait manquer d'être bien accueilli de notre premier ministre, le noble comte Grey; aussi est-il un des habitués les plus assidus et les plus distingués des réunions de l'hôtel de lord Grey. Il arriva, un des jours de la semaine dernière, qu'au moment où l'on annonçait le prince polonais, l'ambassadeur russe, prince Lieven, ainsi que son épouse, se trouvaient avec la comtesse Grey; à l'instant S. Exc. se leva ainsi que son épouse et tous deux se hâtèrent de se retirer.

Le surlendemain, la princesse Lieven ayant reçu une invitation à une soirée chez lady Grey, se rendit après de cette dame et lui dit qu'elle se voyait forcée, à regret, de refuser cette offre, attendu qu'il était probable que le prince Czartoryski, en sa qualité d'habitué de l'hôtel, devait s'y trouver ce soir-là. Lady Grey a répondu sur-le-champ, qu'elle était extrêmement fâchée d'être privée de la présence de la princesse à sa soirée, mais qu'elle ne pouvait, ni ne voulait l'acheter au prix de l'amitié du prince Czartoryski, amitié dont elle et son époux ne cesseraient jamais de s'honorer.

Nous voyons avec plaisir que la comtesse Grey ait ainsi conservé sa dignité en présence de la morgue prétentieuse du diplomate russe en jupon. En vérité, on a peine à concevoir que l'idée de chercher à dicter à un premier ministre d'Angleterre le nom des étrangers qu'il lui sera permis à lui ou à son épouse de recevoir, ait pu se présenter même à l'esprit du représentant d'un despotisme.

On écrit de La Haye, le 11 mai :

Hier et avant-hier il a été tenu des conseils extraordinaires du cabinet, qui ont duré très-long temps.

On croit savoir qu'on y a discuté les dernières dépêches arrivées de Londres et qu'on assure être très-importantes et que M. Dedel, premier secrétaire d'ambassade, avait été chargé d'apporter. Rien de certain n'a transpiré de ces délibérations. Nous avons cependant cru comprendre qu'il y aura bientôt une issue aux longues négociations, espérons que cette issue nous sera favorable.

Ce soir, à dix heures, S. A. R. le princefeld-maréchal, accompagné de son fils aîné, est parti d'ici pour le quartier-général à Tilbourg. (Handelsblad.)

ANVERS EST-IL LA BELGIQUE.

C'est sous ce titre que le *Franco Parleur* publie un article que nous avons lu avec la plus douloureuse surprise, et de l'ensemble duquel on pourrait induire une réponse négative à la question qu'on vient de lire.

De pareils articles, publiés par un journal qui défend habituellement, et nous le savons spontanément, le système ministériel, pourraient avoir pour résultat d'accréditer le bruit calomnieux répandu par certaines feuilles, que le ministère aurait conçu le projet de demander à la représentation nationale de nouvelles concessions, et notamment le sacrifice de la liberté de l'Escaut; c'est donc commettre une bien grave imprudence, que de hasarder une thèse comme celle du *Franco-Parleur*.

Pour nous, la liberté de l'Escaut, telle que la stipule l'art. 9 du traité du 15 novembre, est une condition *sine qua non* de l'existence de la Belgique; hors de là, il n'y a plus de Belgique; nous n'hésitons pas à le déclarer.

Que s'il se trouvait des hommes assez ingrats ou assez coupables pour méconnaître cette vérité, ils n'auraient pas de plus grands adversaires que nous; ces hommes, nous les attaquerions avec une plus grande énergie encore que nous n'attaquons les partisans de la guerre *quand même*, et de la propagande; le jour où ils déclareraient ces desseins, ils nous rencontreraient dans les rangs de l'opposition.

Nous connaissons assez les hommes qui nous gouvernent et leurs actes, pour être certains qu'ils ne se prêteront à aucune concession sur les droits qui sont garantis au pays, par le traité du 15 novembre; la royauté elle-même, par de telles concessions, se porterait un coup dont elle ne se relèverait jamais.

Voilà ce que nous n'hésitons pas à dire, et c'est le résultat d'une profonde conviction. (Ind.)

ITALIENS EMIGRANS.

Les italiens du nord qui ont coutume d'émigrer sont plus nombreux et adonnés à un genre de commerce plus grave et plus important que les pauvres paysans des Appennins. Ils sortent presque tous des environs des lacs de l'Italie supérieure et des vallées situées au pied des Alpes. On remarque parmi eux, comme parmi les habitants des Appennins, la même spécialité d'industrie pour chaque localité, et la même habitude dans chaque bourgade de ne point empiéter sur le génie de commerce de la bourgade voisine. Depuis une longue suite de générations, le même endroit est toujours en possession de fournir les marchands de baromètres; un autre des aubergistes et des valets d'hôtellerie; un autre des tailleurs de pierres; un autre des peintres en bâtiments et des badigeonneurs; un autre enfin, des maçons et des constructeurs de maisons, et ainsi de suite. Commençons par nous occuper des artisans du lac de Côme, qui forment la classe d'italiens nomades la plus répandue de nos contrées, et peut-être la plus intelligente et la plus remarquable de toutes.

Le grand et magnifique lac de Côme est principalement alimenté par les eaux et les neiges fondues qui descendent des Alpes voisines. Il est entouré, à peu près de toutes parts, de montagnes hautes et escarpées d'un aspect pittoresque mais d'un produit nul pour les pauvres habitants. Dans les parties les moins arides de leur région supérieure elles offrent quelques pâturages et des bois; dans la partie intermédiaire croissent en abondance des forêts de châtaigniers; la partie inférieure produit des vignes, des mûriers, quelques oliviers et des légumes.

Dans quelques endroits on cultive du blé ou du seigle, mais à grande peine et seulement à force de travaux et d'industrie.

L'ours, le chamois, le loup, le blaireau, la marmotte et autres animaux sauvages habitent ces montagnes qui, en outre, sont souvent exposées comme les Appennins, aux ravages des ouragans qui entraînent et détruisent en un jour les terrassements, ouvrages de plusieurs années.

Malgré cette lutte constante de l'homme contre la nature, la population n'a fait que s'accroître dans ces contrées, et le nombre des villes et des villages y est considérable. Les habitants s'occupent principalement de la construction des baromètres, des thermomètres et autres ustensiles du même genre basés sur des découvertes philosophiques et physiques. Ces simples montagnards se sont fait remarquer de tout temps par leur aptitude singulière à imiter, dès leur origine, tous les instrumens usités dans l'étude des sciences naturelles. Munis de cette industrie, ils émigrent non seulement dans les divers états de la péninsule, mais encore en France, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, dans toute l'Europe. Quelques-uns même traversent l'Océan et vont dans les deux Amériques.

A l'exemple des marchands de figures de plâtre de Lucques, les fabricans de baromètres du lac de Côme ont l'avantage de trouver les matériaux fort simples de leur art dans la plupart des grandes villes qu'ils visitent. Depuis un certain nombre d'années, néanmoins, en Angleterre et dans les états les plus civilisés de l'Europe, ils se sont fixés et ont tenu boutiques pour un temps plus ou moins long en quelques endroits. Mais fort peu d'entre eux s'établissent sans esprit de retour. Ils ont, comme tous les montagnards, cet attachement pour le pays natal qui borne les vues de leur ambition à pouvoir un jour retourner au berceau de leur enfance, acheter un peu de terre, et bâtir une maison.

Il est inutile d'ajouter que l'industrie des Comasques étant plus importante et plus productive que celle des montagnards des Appennins, qui montrent des singes et des souris blanches, des capitaux plus considérables affluent aux bords du lac de Côme. On s'en aperçoit à l'aspect des maisons, des jardins, des cultures, qui attestent la supériorité pécuniaire de leurs possesseurs.

La majeure partie de ces capitaux est employée à l'agriculture, dans le but de rendre productifs leurs terrains grossiers et rebelles. Les jardins sont soignés et fort propres; la vigne garnit en abondance les murs blanchis des habitations; on parcourt en liberté des treillages disposés en forme d'avenues verdoyantes devant la porte d'entrée. La plupart de ceux qui ont ainsi fait une petite fortune en pays étranger ont coutume de laisser leur établissement à leurs fils ou à quelque parent qu'ils font venir du pays pour leur léguer la suite de leurs affaires. Quant à ceux qui se sont établis dans des cantons moins éloignés, ils reviennent tous les deux ans, passer l'hiver au milieu de leurs amis.

On assure, d'après des rapports respectables, que dans les autres saisons de l'année on ne trouve pas plus de dixième de la population mâle dans les districts d'où les émigrations ont lieu. Les femmes, qui sont robustes et laborieuses, font le travail des hommes en leur absence; elles exploitent les fermes, qui sont peu considérables, et aidées de leurs enfans elles soignent les troupeaux de chèvres et de brebis. Les Comasques vivent très-sobrement et avec une stricte économie à l'étranger. Il y avait dans Holhorn (à Londres), il y a deux ans, un cabaret où se réunissaient le samedi soir tous les italiens du lac de Côme, et un autre dans Oxford-street que fréquentaient les marchands de figures de plâtre lucquois.

Celui qui écrit ces lignes, revenant à cette époque d'un voyage en Italie, eut un jour la curiosité de visiter ces lieux de rendez-vous. Il trouva la compagnie fort gaie, jasant beaucoup, buvant très-peu; il fut frappé du ton de la conversation, roulant exclusivement sur les souvenirs du pays natal. Il est à remarquer au reste que, de même que les Lucquois, avec leurs figures de plâtre à bon marché, ont popularisé le goût des beaux-arts, les Comasques nomades ont contribué pour leur part à mettre à la portée du pauvre les inventions utiles et les découvertes de la physique. Portant leur industrie de contrée en contrée, ils peuvent être considérés comme les détaillans de la science.

D'un autre côté, à leur retour chez eux ils ont fait connaître et ont répandu dans leurs montagnes les produits des manufactures étrangères; car toutes les fois qu'un Comasque revient à son village, que ce soit pour tout de bon ou seulement pour une courte visite, il ne manque pas de rapporter une petite pacotille d'objets produits par l'industrie locale du pays où il a séjourné. C'est ainsi que les fabriques de Sheffield et de Birmingham leur doivent beaucoup, car il n'est pas d'articles plus en faveur au bord du lac de Côme que les rasoirs, les ciseaux, les couteaux de poche anglais, et les Comasques en apportent de grandes quantités à leurs concitoyens. Ces humbles industriels contribuent donc, de plus d'une manière, aux progrès de la civilisation universelle.

Une autre classe d'italiens émigrans est celle que fournit le val d'Intelvi. C'est une vallée isolée au milieu des montagnes qui séparent le lac de Côme du lac Lugano; elle a environ huit milles de longueur. Les habitants de ce canton sont presque tous constructeurs, maçons, architectes et ingénieurs civils. Ils vont exercer leur profession non seulement dans tous les districts de la Lombardie et des états de Venise, mais dans presque tous les états et toutes les provinces de l'Italie depuis les Alpes jusqu'au royaume de Naples. Il est rare de voir, dans toute la péninsule, une bâtisse en construction, sans qu'on y trouve occupés un certain nombre de ces émigrans industrieux et habiles.

Il y en a même qui vont exercer leurs talens en Suisse et jusqu'en Allemagne. Ils ont pour le pays natal le même amour que leurs voisins, et malgré les obstacles qu'ils peuvent trouver dans les distances et dans la nature de leurs travaux, ils ne renoncent pas facilement à passer l'hiver au val d'Intelvi. Plusieurs de ces montagnards ne se bornent pas à des talens pratiques, et acquièrent des connaissances remarquables dans les sciences et les mathématiques.

La portion italienne de la grande route du Simplon, quoiqu'elle ait présenté de plus grandes difficultés à combattre, est d'une exécution bien supérieure à la partie française, et elle a été construite presque entièrement sous la direction d'ingénieurs italiens originaires du val d'Intelvi et du lac de Côme. Ces hommes qu'on appelle chez eux, « *gonte nata in ariu fina* », sont justement renommés dans toute l'Italie supérieure pour leur intelligence, leur persévérance, leur sagacité et la solidité de leur jugement. C'est parmi eux qu'on trouve non-seulement les meilleurs ingénieurs, mais encore les avocats les plus distingués.

Aux bords du lac Majeur nous trouvons encore une autre classe d'émigrans. Dans les environs de Locarno presque tous les habitants sont peintres et décorateurs en bâtiments. En approchant des Alpes, on trouve à peu de distance de *domo d'Ossola*, et presque au pied même du Simplon, tout un peuple de badigeonneurs connus dans la Lombardie et le Piémont sous le nom de *bianchini*. Ces artisans modestes voyagent dans différentes parties de l'Italie et dans la Suisse. Ils quittent leur pays régulièrement au printemps et y reviennent avec l'hiver.

VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, vu le plan d'une partie de la rue de la Cathédrale et d'une nouvelle communication qui doit lier cette rue avec celle de la Syrène;
Arrêtent :
Ledit plan est déposé au secrétariat de la régence. Les personnes intéressées peuvent en prendre inspection pendant un mois, et faire sur la nouvelle communication projetée telles observations qu'ils jugeront convenir.

La régence se propose de vendre aux enchères publiques, un terrain communal situé entre les terrées des maisons de M. Joassart, sises rue du Pont d'Ile, n° 839 et 840 et celles de M. Rodberg, cotées n° 854 et 855, place du Spectacle.

Le plan indiquant la situation dudit terrain restera déposé au secrétariat de la régence pendant un mois. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire sur l'aliénation projetée telles observations qu'elles jugeront convenir, dans le délai ci-dessus.

A l'hôtel-de-ville, le 1^{er} mai 1833.

Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE S. JACQUES.

RÉPARATIONS DE L'ÉGLISE.

L'église de St-Jacques est sans contredit le monument le plus remarquable de Liège; elle fixe l'attention des voyageurs par son architecture gothique. Cependant cet antique édifice menace de tomber en ruine sans de promptes réparations; à défaut de ses ressources, la fabrique a demandé des subsides, mais le gouvernement lui a mandé qu'il ne pouvait accorder toute la somme nécessaire et qu'il fallait chercher d'autres moyens. Il a indiqué celui prescrit par l'article 400 du décret du 30 décembre 1809. En conséquence le conseil de fabrique a décidé qu'il sera fait une souscription à laquelle seront priées de prendre part toutes les personnes qui s'intéressent à la conservation de ce beau temple nécessaire à l'exercice du culte et réclamé par les arts.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 13 mai.

Naisances: 4 garçons, 4 filles.
Décès: 2 filles, 3 hommes, 2 femmes; savoir: Hubert Noël Willé, âgé de 79 ans, coiffeur, rue du Mouton Blanc, veuf de Dieudonnée Grise. — Pierre Joseph Lambotte, âgé de 40 ans, aubergiste, rue Fragnée, époux en 2^e noces de Henriette Dessart. — Edouard Henri Louvat, âgé de 27 ans, employé au gouvernement provincial, rue Hors-Château, célibataire. — Elisabeth Révers, âgée de 79 ans, cultivatrice, rue aux Vennes, veuve de Roland Deprez. — Marie Jeanne Poncetlet, âgée de 75 ans, journalière, faubourg Vivegnis, veuve de Henri Rossius.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FASSIN-BERLEUR, à l'Anneau d'Or, rue Pont-d'Ile, prévient le public qu'il vient de renouveler son MAGASIN de DRAPS et PERUVIENNES des couleurs de mode, il a reçu un bel ASSORTIMENT d'ÉTOFFES pour la saison d'été, tels que velours à côte, coutil, casimir anglais, vigogne, poil de chèvre, printanière, etc. Il a également tout ce qui a paru de plus nouveau pour gilet. 305

SIROP ANTI-GOUTTEUX, de M. BOUBÉE, guérissant promptement la goutte et le rhumatisme
ROB, de M. le docteur GIRAudeau, de St-Gervais, pour la guérison des dartres, gales, scrophales, affections, Chroniques et maladies secrètes.
A Liège, chez L. LAFONTAINE, pharmacien, rue Féronstrée, n° 779. 270

ARDOISES du moulin Ste.-Anne de FUMAY.

A. DISCRY, commissionnaire, quai sur Meuse, n° 940, prévient le public qu'il vient de recevoir une grande quantité d'ARDOISES du Moulin, première qualité qu'il VEND à un prix modéré.

Il composera pour des fortes parties.
Le magasin sera constamment bien fourni et le camionnage en ville se fera gratis. 140

N° 52, rue Saint-Séverin.

SMYSTERS, tapissier-garnisseur, doreur sur bois et sur plâtre, a l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien le gratifier de leur confiance qu'elles trouveront chez lui tout ce qui concerne sa profession, tels que garnitures de toute espèce, cadres, chaises, fauteuils dorés, etc.; le tout à des prix extrêmement modérés. 293

Lundi prochain 20 mai courant, à 9 heures du matin, en la demeure de M. Wilmotte, cabaretier, à Coronmeuse, commone de Herstal, le notaire COURARD VENDRA publiquement quantité de MEUBLES et EFFETS MOBILIERS, consistant en tables, chaises, armoires, horloge, cuivre, étain, batterie de cuisine, un beau comptoir de boutique, avec cases et rayons en bois de chêne vernissé, et autres objets trop long à détailler. Argent comptant.

GRANDE VENTE DE TAILLIS ET FUTAIE,

Au bois des Arches d'Andennes.

Mardi et mercredi 21 et 22 mai 1833, M. Vanherberghen, propriétaire, domicilié à Tirlémont, fera VENDRE à l'enchère dans son bois des Arches d'Andennes, commune d'Andennes :

1^o 46 bonniers de bois taillis essence mêlée, âgé de 48 ans, formant l'ordinaire de 1833.

2^o Toute la futaie consistant en chênes et hêtres, croissant sur 50 bonniers métriques dudit bois, partie vers Morogne et partie près de la chapelle St. Maur.

Les amateurs de poutres, vernes et autres bois de construction, pourront s'approvisionner à cette vente où il y a aussi quantité de gros chênes.

Attendu l'importance de cette vente, on commencera chaque jour à midi précis.

Recours le 21 mai près de la première portion de taillis vendre.

A crédit moyennant caution au gré du notaire LOUMAYE.

VENTE DE BOIS SCIÉS A AHIN.

Le 23 mai 1833, à deux heures de relevée, VENTE dans le chantier établi chez le sieur Hry. Raës, à Ahin, près de Huy.

D'une très-grande quantité de BOIS de CHÊNE sciés, consistant en planches, quartiers, vères, solives, posselets, tre qualité de marchandise, ayant de 7 à 8 ans de sciage, planches de bois blanc, etc.

A 6 mois de crédit, etc.
Moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 294

La VENTE annoncée pour mercredi 15, à la salle de François THONNARD, est REMISE à vendredi. 294

VENTE D'IMMEUBLES.

Judi 30 mai 1833, à 2 heures après-midi, chez Pierre Trokay, cabaretier à St-Georges, il sera VENDU parcellairement aux enchères publiques livres de charges et avec grande facilité pour le paiement, une MAISON à côté de l'église, propre au commerce, jardin, prairies et différentes pièces de terre et pré, situés à St-Georges, les bâtiments et pourpris d'une ferme, une prairie et une pièce de terre, sis à Verlainne, plus une pièce de terre située à Hanefte.

Ces biens sont d'une contenance totale de 46 bonniers 78 perches 24 aunes.

S'adresser à M^e DIEUDONNE, notaire, à Verlainne, pour voir les titres de propriété et conditions de la vente. 289

MAISON à LOUER, propre au commerce, faubourg Ste-Marguerite, n° 297. S'adresser n° 440, même faubourg 288

() IMMEUBLES A VENDRE PAR LICITATION.

Le jeudi 23 mai 1833, dix heures du matin, les héritiers de M. le chanoine Chefnay, pour faciliter leur part a.e, feront VENDRE aux enchères, en l'étude à Liège du notaire KEPPELLE et par son ministère :

1^o Une belle et bonne ferme située à Henri Chapelle, au lieu dit sur les Houffes, contenant environ 26 bonniers en prés, terres et jardin, les bâtiments bien entretenus sont dans le meilleur état; elle est exploitée par le sieur Pierre George, qui en paie 948 francs de loyer annuel.

2^o Trois maisons contigues, susceptibles au besoin, d'être réunies, sises à Liège, rue de la Wache, l'une n° 662, occupée, par M. Jérôme, docteur en médecine, l'autre n° 662 bis, louée au sieur Lemille, la troisième, n° 663, louée au sieur Rousseau.

3^o Une prairie située à Jupille, au lieu dit Staboy, contenant 74 perches 70 aunes, tenue localement par Jaspard Dechesne.

4^o Une terre, située à Lamme au lieu dit à la Wette, contenant 65 perches 38 aunes détenue par Riga Orban.

5^o Une terre située à Limont, en lieu dit Alle Grosse Saulx, contenant 95 perches 90 aunes, tenant du nord au chemin de Jenette à Stier, du levant à M. Chestret, du midi aux enfans Guillaume Pire et à Charles Dubois, banquier, d'un autre côté à la fabrique de Donceel, elle est exploitée par le sieur Bourguignon.

6^o Une prairie située à Donceel, en lieu dit Hopito, contenant 49 perches 61 aunes; tenant au chemin dit Hopito, du levant à la ruelle du même nom; du nord à Moffart; du midi à Bourguignon, tenue en location par ce dernier.

7^o Environ dix perches de terre, sise à Boelhe, commune du canton de Wareme, exploitée par Jean Boignelet.

Les conditions auxquelles cette vente aura lieu, offrent toute sûreté et toute facilité de paiement aux acquéreurs.
S'adresser pour les connaître et pour voir plus ample désignation des biens, en l'étude à Liège dudit notaire.

BELLE CAMPAGNE A LOUER.

A louer, pour en jouir de suite, le château de Brumagne, avec ses dépendances, consistant en jardins fruitiers et d'agrément, orangerie, serre chaude, glacière remplie en ce moment; grand nombre d'espaliers dans le meilleur rapport, promenades et bosquets; pelouses suffisantes pour la nourriture de plusieurs bêtes à cornes, belle chasse, etc., etc.

Cette propriété, d'une position très-pittoresque, n'est éloignée que d'une lieue de Namur, et ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications, étant située entre la Meuse et la route de Liège.

S'adresser, pour voir le château, etc., tous les jours, au jardinier dudit château, et pour les conditions, à M. l'avocat Delaitre, rue de Bruxelles, à Namur. 178

() VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

En vertu d'un jugement, il sera VENDU aux enchères publiques, le 23 mai courant, à 10 heures, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, et devant M. le juge de paix des quartiers du nord et de l'est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, une belle et grande MAISON avec jardin, située à Liège, rue Puits-en-Sock, n° 914.
S'adresser au bureau de ladite justice de paix où en l'étude dudit notaire, dépositaire des titres de propriété.

() VENTE D'IMMEUBLES.

Le jeudi 30 mai 1833, aux deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, à la vente aux enchères publiques en 3 lots les immeubles ci-après désignés :

1^o Une belle et bonne maison de commerce, située en cette ville, rue Neuvice, portant le n° 956, occupée par le sieur Jean Louis Tasset.

2^o Un jardin situé en lieu dit aux Weines, au-dessus des Urselines, à Liège, tenu en location par M. Jean François Darbfontaine, cannelier, demeurant sur le Pont-d'Ile, à Liège.

3^o Deux maisons contigues avec jardin, terre et prairie, de la contenance d'environ un bonnier, situés en lieu dit Haut Vinave à Grivegnée, détenus par le sieur Beauduin Adam dudit lieu.

S'adresser pour voir les immeubles, aux locataires et pour connaître les conditions de la vente en l'étude dudit notaire ou en celle de M. Louis DEJAER, homme de loi, rue Fond St-Servais, n° 147, à Liège.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 11 mai. — Rentes, 5 p. 100, 103 00 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 100, 78 00 — Actions de la banque, 4760 00. — Certificat Falconnet, 92 60 — Emprunt royal d'Espagne, 89 00. — Emprunt d'Haiti, 265 00 — Empr. romain, 89 00. — Empr. belge, 88 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 11 mai. — Dette active, 45 1/2 00. — Ditto, 84 7/8. — Ditto différée, 0 00. — Bill de change, 49 7/8 00. — Oblig. du Syndicat, 78 1/8 00. — Ditto, 00 00. — Rente des dom., 00 00. — Act. de la Société de commerce, 00 00. — Rente française, 00 00. — Ditto, 00 00. — Obl. russe Hop. et C^e, 97 7/8 00. — Ditto de 1828, 98 3/4 00. — Inscrit. russes, 65 1/4 — Empr. russe 1831, 00 00. — Rente perp. d'Esp. 67 1/16. — Ditto, 44 1/4 00. — Dette diff. d'Esp., 43 1/8 00. — Obl. mét. Autriche, 89 1/2. — Ditto chez Gollals, 00 00. — Cert. Naples falc., 84 00. — Oblig. Danoises, 00 00. — Oblig. du Brésil, 68 1/2. — Cortès, 00 00. — Ditto Grec, 33 00.

Bourse d'Anvers, du 13 mai.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 0/0 0/0 av.		
Londres.	12 20	12 15	
Paris.	47 1/8	A 46 7/8	46 3/4 A
Francfort.	35 7/8	P 35 3/4	35 9/16
Hambourg.	35 3/8	35 3/16	35 1/16 A

Escompte 4 0/0 100.

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 00
	Empr. de 12 mill.,	00 00.
	Empr. de 24 mill.,	00 00.
	Empr. de 48 mill.,	87 87 1/8 A.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2
Hollande.		83 1/2 90 1/4 A.

Arrivages au port d'Anvers, du 12 mai.

Le sloop danois Wenskap, cap. Petersen, ven. de Nyckobing, chargé d'orge.
Le koff hanovrien Helena Gertruda, cap. Roskamp, venant d'Ems, chargé de cendres pour Bruxelles.
Le ever danois Anna Margaretha, cap. Schade, ven. de Hambourg, chargé de colza.
Le koff hanovrien Antonius, cap. Roskamp, venant de Bordeaux, chargé de vin pour Bruxelles.
Le ever danois Philomela, cap. Kulper, ven. de Hambourg, chargé de froment.
Le koff hambourgeois Freundschaft, cap. Danker, venant de Hambourg, chargé de diverses marchandises.
Le pleyt belge Jonze Joanna, cap. Verbruggen, venant de Londres, chargé de diverses marchandises.

Bourse de Bruxelles, du 13 mai. — Dette active belge, 46 3/4 N. — 24 millions, 87 P. — Dette active hollandaise, 46 0/0 A.

Prix des grains au marché de Liège du 13 mai.

Froment l'hectolitre,	43 francs 83 cent.
Seigle, id.	40 52

H. Liguac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.